



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement de la réfection et de l'entretien des ponts

Question écrite n° 26638

Texte de la question

Mme Perrine Goulet appelle l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur le financement de la réfection et de l'entretien des ouvrages d'art, et plus particulièrement des ponts routiers. La France comporte 250 000 ponts et selon un rapport sénatorial, 25 000 d'entre eux seraient dans un état préoccupant. Ces ouvrages d'art dépendent aussi bien des collectivités locales que de l'État et c'est un patrimoine qu'il convient d'entretenir. Or il apparaît que certains de ces ponts nécessitent des réparations pour garantir la sécurité des usagers. C'est le retour que font les citoyens quand ils en parlent. Dans le cadre de l'examen des crédits 2020 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » du projet de loi de finances au Sénat, Mme la ministre a indiqué qu'elle envisageait de créer au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires un programme nouveau, dédié à cette préoccupation. Elle souhaite connaître les modalités de mise en place de ce programme au sein de l'Agence.

Texte de la réponse

L'ANCT vient d'adopter sa feuille de route ainsi que les conventions qui la lient aux opérateurs partenaires que sont l'ANRU, l'ANAH, le CEREMA, l'ADEME et la CDC et que l'agence pourra mobiliser. Sur ce sujet du diagnostic et de l'entretien des ouvrages d'art communaux, le CEREMA est l'opérateur compétent qui pilotera le programme avec l'appui de l'ANCT. Il s'agit tout d'abord d'élaborer et d'assurer la gestion d'un fichier national des ouvrages d'art où seront consignées les informations essentielles décrivant les ponts, leur état et leur suivi. Le Cerema pourra également établir un programme d'animation et de formation des collectivités territoriales et assurer la mise en place et la diffusion de référentiels techniques accessibles et adaptés. Une campagne de diagnostic sera engagée pour les collectivités ne disposant pas de l'ingénierie suffisante. On estime à 20 à 25 % les ouvrages qui nécessiteront des études plus approfondies. Enfin dans le cadre du plan de relance présenté par le Gouvernement le 3 septembre dernier, des crédits spécifiques seront dédiés à ce programme sur le volet transport.

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26638

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1140

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6849